

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026\_5\_5

**Objet : Mise à disposition d'un agent municipal auprès du SIVOM de l'Arc à l'Etang**

**VOTE**

**A L'UNANIMITÉ**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 26 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le dix-neuf mai deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, M. MARTIN Patrice, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. PALMERINI Denis, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GIORSETTI Marie-Laure  
Mme CLAUZEL Nathalie à Mme TRANCHARD Céline  
Mme VALLET Christine à Mme GARCIA Chantal  
M. NOEL Stéphane à M. MOUZON André

Absents excusés :

M. MIGLIORE Rémi  
M. CAMPANELLI Richard

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

## Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de la Fare les Oliviers auprès du SIVOM de l'Arc à l'Étang

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2026\_4\_13 du 28 avril 2026 par laquelle a été approuvée la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de la Fare les Oliviers auprès du SIVOM de l'Arc à l'Étang pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 à raison de 18h45 (50%).

Considérant le besoin en personnel au sein du SIVOM de l'Arc à l'Étang,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec le SIVOM de l'Arc à l'Étang le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Adjoint Administratif Principal de 1<sup>er</sup> classe, pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2028 à raison de 18 h 45 (50 %).

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu** la délibération n°2026\_4\_13 du 28 avril 2026, approuvant la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de La Fare les Oliviers auprès du SIVOM de l'Arc à l'Étang pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, à raison de 18 h 45 hebdomadaires (50 %),

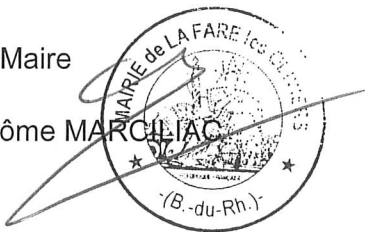
L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le SIVOM de l'Arc à l'Étang et à effectuer tous les actes en rapport avec ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

